

Actualités liées aux OGM et à l'agriculture en France et en Europe

150 faucheurs derrière Bové

<http://www.lanouvellerepublique.fr/vienne/ACTUALITE/Environnement/150-faucheurs-derriere-Bove>

Accompagné de faucheurs volontaires et de tambours le député européen José Bové, s'est rendu au tribunal après un défilé dans les rues de Poitiers.

" C'est un procès politique "

Rendez-vous était donné dès potron-minet à la MCL (maison de la culture et des loisirs) Le Local où un petit-déjeuner a été préparé. Il était là, la moustache taillée de près, le faucheur volontaire médiatique, aujourd'hui député européen. En train de fumer sa traditionnelle pipe, l'air calme et détendu. « Je suis assez serein, dit-il, Monsanto a tout fait pour que le procès ait lieu. C'est une véritable provocation. » Quelques amis faucheurs ont fait le déplacement en voiture ; ils viennent de Montauban, Nîmes, ou de Toulouse. Comme Jacques, professeur de technologie : « Je suis là pour soutenir les copains qui passent au tribunal pour dire que le combat est légitime et a été légitimé par le gouvernement avec le moratoire en janvier 2008 sur la culture OGM Mon810 ». »

" Le combat est légitime et a été légitimé par le gouvernement "

Les défenseurs locaux de la cause nationale grossissent également les rangs de cette manifestation fortement médiatisée qui a rassemblé quelque 150 personnes. « Tous des faucheurs volontaires, insiste ce militant de Montauban, qui récuse les autres casquettes, vous n'avez pas de drapeaux ici, alors.... » Pas pour Jacques Pasquier de la Confédération paysanne qui parle au nom de son organisation : « En tant que paysans je soutiens les faucheurs dans la mesure où ce sont les actions de fauchage qui ont permis depuis 1997, d'établir le débat. » Ni Serge Morin, vice-président (EELV) au conseil régional de Poitou-Charentes : « Nous allons dire ce que la Région a fait en faveur de cette cause, assure-t-il, notamment en soutenant juridiquement les maires qui ont pris des arrêtés municipaux pour interdire la culture des OGM. »

Dans un bruit assourdissant de tambours le petit cortège et ses militants s'ébranlent depuis la MCL, entourant leur porte-drapeau, José Bové, de beaucoup d'affection et d'admiration sur les quelque centaines de mètres qui les séparent du palais de justice. Marie, sa fille, marche à ses côtés : « Je suis là pour mon père et pour le combat qu'il mène depuis toujours. »

la phrase

« Le combat n'est pas fini parce que l'Europe peut nous obliger à réintroduire les cultures OGM suspendues ».

Jacques Pasquier, paysan, membre de la confédération paysanne, faucheur volontaire, jugé et relaxé en première instance puis condamné en appel à 1.000 € d'amende pour un fauchage d'OGM en 2004 à Pithiviers (Loiret) et à 50 € pour avoir refusé un prélèvement d'ADN. Il suit avec assiduité les OGM depuis 1998, a participé à nombreuses actions dans la Vienne. Il était présent, hier, pour soutenir les huit prévenus. : « Le combat n'est pas fini parce que l'Europe peut nous obliger à réintroduire les cultures d'OGM suspendues, parce qu'il y a de nouvelles techniques, la mutagenèse (les plantes mutées) qui sont l'équivalent des OGM mais pas classées organisme génétiquement modifié. Cela pose, de fait, les mêmes problèmes qu'en 1997. »

elle a dit

" La recherche doit se poursuivre, mais..."

Ségolène Royal, hier midi, lors d'un point presse à la Région, en compagnie de José Bové, a évoqué son engagement sur le dossier des OGM. En voici un verbatim.

>« Je suis venue démontrer, à partir des actions mises en place dès 2004 par la région Poitou-Charentes, qu'une autre voie est possible pour l'agriculture que l'utilisation des OGM. La Région, dès 2004, a engagé une démarche pour interdire la mise en culture des OGM sur le territoire régional. La Région est ainsi devenue la première région française 100 % sans OGM. »

> « J'en retiens trois idées clefs :

1. L'action des faucheurs peut, dans le contexte de la loi du silence de l'époque, être regardée comme un

Partenaire financier : **Rhône-Alpes** Région

Pour vous abonner, envoyer un mail vide à actu-subscribe@resogm.org 1/4

devoir d'alerte. Cet appel a été entendu puisque la culture d'OGM est aujourd'hui interdite par l'État sur le territoire national.

2. Au-delà de la dénonciation des OGM, des alternatives agricoles pertinentes valorisant la qualité sanitaire des produits, les revenus des agriculteurs et les méthodes agri-environnementales sont indispensables comme le prouve la région Poitou-Charentes.

3. La recherche sur les OGM doit se poursuivre mais avec des objectifs d'intérêt général et en laboratoire et milieu confiné.

Didier Monteil

<http://www.infogm.org/spip.php?article4848>

RELAXE POUR LES HUIT FAUCHEURS VOLONTAIRES A POITIERS

par [Christophe NOISETTE](#) , juin 2011

Le tribunal de Poitiers, dans son délibéré rendu aujourd'hui, mardi 28 juin 2011, a décidé de relaxer les huit inculpés (dont José Bové et François Dufour, pourtant récidivistes).

Nicolas Gallon, avocat des Faucheurs, interrogé par Inf'OGM au téléphone, nous précise le contexte de cette décision importante pour le dossier OGM : "dans sa convocation, le tribunal a cité les faucheurs pour une destruction de parcelle d'OGM destinée à la culture commerciale. Or, il s'agissait d'un essai en champ à titre expérimentale (Mon810xNk603).

OGM : les chantiers en cours en France et en Europe

<http://www.actu-environnement.com/ae/news/ogm-autorisation-interdiction-coexistence-impacts-12838.php4>

Subsidiarité des Etats membres dans l'autorisation ou l'interdiction de cultures OGM, impacts socio-économiques de ces cultures, organisation de la coexistence... Les OGM sont au cœur de nombreux chantiers actuellement en France et en Europe.

Alors que le moratoire français sur la culture du maïs MON810 pourrait être reconnu comme illégal par la Cour de justice de l'Union européenne, plusieurs chantiers sont en cours en France et en Europe sur les questions des autorisations/interdictions de culture et de l'organisation de la coexistence entre OGM et non OGM. Subsidiarité des Etats : toujours pas d'accord

Lors du dernier conseil environnement, le 21 juin, "le risque d'accord sur le projet de la Commission [a été] écarté pour cette fois" a twitté la ministre de l'Ecologie, Nathalie Kosciusko-Morizet au sortir de la réunion. Certaines délégations ont en effet avancé que des analyses étaient nécessaires compte tenu des doutes sur la conformité des restrictions avec les règles du marché intérieur et de l'organisation mondiale du commerce (OMC).

Pour rappel, en juillet 2010, la Commission européenne avait proposé de laisser la possibilité aux Etats membres d'autoriser ou non, sur la totalité ou une partie seulement de leur territoire, la culture d'OGM. Les Etats pourraient invoquer des motifs éthiques, socio-économiques, sanitaires ou environnementaux, que la Commission a listé en février dernier. Une liste toujours pas approuvée par les Etats membres.

De son côté, la ministre de l'écologie a rappelé dans un communiqué la position française sur le sujet : "il faut d'abord renforcer l'évaluation environnementale et sanitaire des OGM au niveau communautaire (conformément aux conclusions du Conseil de décembre 2008 sous Présidence Française). Cette étape franchie, il sera alors possible d'évaluer clairement la marge de manœuvre laissée aux Etats membres par la réglementation actuelle".

UE : un groupe de travail sur les impacts socio-économiques

Parallèlement aux débats sur le processus d'autorisation des OGM en Europe, la Commission européenne planche sur leurs impacts socio-économiques. En avril dernier, elle avait remis un premier rapport, qui concluait à un manque de connaissances robustes sur cette question. Elle devrait donc installer prochainement un groupe de travail réunissant un panel d'experts européens pour plancher sur le sujet. "La nouvelle approche européenne estime que le niveau de décision le plus approprié sur les OGM est étatique. C'est à l'échelle d'un

pays, voire d'une région, que peut se faire une analyse fine", explique Thomas Brégeon, de la direction générale de la santé et des consommateurs (Sanco), précisant que "ce groupe de travail devrait fournir une boîte à outil pour les Etats membres et définir des critères communs dans la réflexion sur les impacts socio-économiques des OGM".

Le HCB prépare pour l'automne un avis sur la coexistence

En France, le Haut conseil des biotechnologies (HCB) prépare pour l'automne un avis sur la coexistence des cultures OGM et non OGM, a indiqué, le 21 juin, son président Jean-François Dhainaut. Le HCB avait été saisi sur cette question par le gouvernement le 23 septembre dernier. Pour rappel la loi du 25 juin 2008 reconnaît "la liberté de consommer et de produire avec ou sans OGM" et prévoit l'organisation de la coexistence entre les deux types de culture. La définition du "sans OGM" est en cours, les modalités de coexistence devraient suivre.

Le Comité scientifique du HCB planche sur la définition des "distances d'isolement" entre cultures OGM et non OGM. Le Comité économique, éthique et social, qui s'est autosaisi du sujet, devrait quant à lui émettre des recommandations sur l'organisation de la coexistence : qui paient les charges, quelles indemnités...

La Commission européenne a déjà publié des recommandations sur ce sujet.

Sophie Fabrégat

<http://www.actu-environnement.com/ae/news/OGM-mais-AMM-Monsanto-12855.php4#xtor=ES-6>

Nouvelles autorisations de produits contenant du maïs génétiquement modifié

La Commission européenne a adopté deux nouvelles décisions en date du 17 juin 2011 portant sur l'autorisation de mise sur le marché de produits contenant du maïs génétiquement modifié.

La première <http://www.actu-environnement.com/ae/reglementation/decision-du-17-06-2011-2011-365-ue.php> renouvelle une autorisation de mise sur le marché d'aliments pour animaux produits à partir de maïs génétiquement modifié de la lignée 1507 (DAS-O15O7-1). Les bénéficiaires en sont les sociétés /Pioneer Overseas Corporation/ et /Dow AgroSciences Europe/.

Ce maïs génétiquement modifié est résistant à la pyrale d'Europe (*Ostrinia nubilalis*) et à certains autres parasites de l'ordre des lépidoptères. Il est tolérant à l'herbicide glufosinate-ammonium.

Maïs Monsanto

La deuxième décision <http://www.actu-environnement.com/ae/reglementation/decision-du-17-06-2011-2011-366-ue.php> autorise la mise sur le marché de produits contenant du maïs génétiquement modifié MON 89034 x MON 88017. Le titulaire de l'autorisation est la société /Monsanto Europe/.

Ce maïs "exprime les protéines Cry1A.105 et Cry2Ab2, qui confèrent une protection contre certains parasites de l'ordre des lépidoptères, la protéine Cry3Bb1, qui confère une protection contre certains parasites de l'ordre des coléoptères, ainsi que la protéine CP4 EPSPS, qui confère une tolérance à l'herbicide glyphosate", précise la décision dans son annexe.

Les produits concernés par cette autorisation, dont la durée de validité est de dix ans, sont les denrées et ingrédients alimentaires, ainsi que les aliments pour animaux, contenant ce maïs. De même que les autres produits contenant ce maïs pour les mêmes usages que tout autre maïs, à l'exception de la culture.

Les mentions "maïs génétiquement modifié" ou "contient du maïs génétiquement modifié" ou encore "produit à partir de maïs génétiquement modifié" suivant les cas, de même que la mention "non destiné à la culture", doivent apparaître sur l'étiquetage de ces produits.

Laurent Radisson

Actualités liées à l'agriculture dans le Monde

*Ousmane Tiendrébéogo, secrétaire Général du Syndicat National des travailleurs de l'Agro-Pastoral (SYNTAP), syndicat de cotonculteurs burkinabé militant pour un Burkina sans OGM, était en France ces deux dernières semaines à l'invitation d'Artisans du Monde-Rhône Alpes. Combat Monsanto en a profité pour le rencontrer et faire, avec lui, un état des lieux des OGM au Burkina : le constat est alarmant !

Lire l'interview : "**Le Burkina Faso est le cheval de troie des OGM en Afrique**" : interview de Ousmane Tiendrébéogo, secrétaire général du SYNTAP <http://www.combat-monsanto.org/spip.php?article886> *

Voir la vidéo : OGM au Burkina Faso : Ousmane Tiendrébéogo tire la sonnette d'alarme
<http://vimeo.com/25513292>

Du côté des alternatives :

Les bureaux seront fermés du 2 juillet au 28 août inclus.

Association Rés'OGM Info

58 rue Raulin 69007 LYON

A partir du 29 août, permanence partielle dans les locaux de Lyon.

04 78 42 95 37 www.resogm.org resogminfo@free.fr

Newsletter réalisée par Marie-Aude Cornu, animatrice coordinatrice régionale